

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--|---|
| DATE DE CONVOCATION 07/11/2023 | L'an deux mille vingt trois Le 13 novembre à 20 h 00 |
| DATE D'AFFICHAGE 07/11/2023 | Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire. |
| ENVOI EN PRÉFECTURE 24 NOV. 2023 | Présents : Mme Donatin, Maire, Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes. |
| NOMBRE DE MEMBRES | Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers. |
| EN EXERCICE : 27 | Absents excusés : |
| PRÉSENTS : 24 | M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier |
| VOTANTS : 26 | M. Grelier donne pouvoir à Mme Letourneur Mme Quesnel |
| | Secrétaire : M. Monsimier |

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES ASSURANCES DE LA COLLECTIVITE

La commune a lancé une procédure de consultation pour le marché public de services d'assurance car les contrats actuels se terminent au 31 décembre 2023. Elle a été accompagnée par le cabinet de conseil en assurances Protectas, compte tenu de la complexité du sujet et du contexte assurantiel peu favorable aux collectivités.

Le marché se décomposait en 5 lots. La consultation sous forme d'appel d'offres ouvert s'est déroulée entre le 25 mai et le 30 juin 2023. Les lots 1 et 3 ont dû être relancés faute de candidats. La consultation pour ces lots s'est clôturée le 06/10/2023.

Au final, les nombres d'offres reçues sont les suivants :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes - 1 offre
- Lot 2 : Responsabilité et risques annexes - 1 offre
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes - 1 offre
- Lot 4 : Risques statutaires du personnel - 1 offre
- Lot 5 : Protection juridiques des personnes physiques - 3 offres

Un rapport d'analyse des offres a été présenté en Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 3 novembre 2023 pour émettre un avis sur l'attribution des marchés d'assurance. L'attribution des marchés est à présent soumise à délibération du conseil municipal, afin de pouvoir informer les entreprises non retenues et notifier les entreprises retenues pour une prise d'effet des contrats au 1^{er} janvier 2024.

Après analyse des offres selon les critères prévus au dossier de consultation des entreprises, la CAO a choisi de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes => Compagnie SMACL
- Lot 2 : Responsabilité et risques annexes => Cabinet PNAS/Compagnies AREAS-CFDP
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes => Compagnie SMACL
- Lot 4 : Risques statutaires du personnel => Cabinet RELYENS SPS / Compagnie AXA France VIE

- Lot 5 : Protection juridique des agents et des élus => Cabinet MADELAINE BRISSET / CFDP

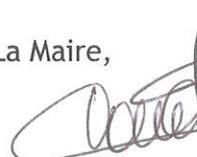
Les marchés sont conclus pour une durée de 5 ans, à partir du 1^{er} janvier 2024.

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 3 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à notifier et signer les marchés avec les entreprises sus-mentionnées ;
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter et missionner les entreprises retenues ;
- D'autoriser Madame la Maire à mandater toutes les dépenses nécessaires dans le cadre de ces prestations ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,



Nathalie DONATIN